

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2006

L'an deux mille six, le Vingt Sept Mars à Dix Neuf Heures dix, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS :

MM. CARVALHO, TISSIER, TOMASI, LETOFFE, BEURDELEY, RAJAONARIVELO, GUILBAU, SERVAIS, Mme GOUBET, MM. COSYNS, VAST, Mme GENERMONT, M. MACHURA, Mme STALMANS, M. POLLET, M. CANSELIET (représentant M. VERRIER), Mme FEDASZ, MM. TASSIN, FAURE, LEROY, HARRISSART, SCHMIDT, LONGUET, BEHAEGEL, Mme BERTRAND, M. DAMIEN, M. DECHAUX (représentant Mme MOENS), MM. PETRAZ, ORRIERE, Mmes BEKHIEKH, KONATE-MARTIN, MM. CARDON, BIONNE, IODICE, CESCHINI, JESPIERRE, Mme BOYENVAL, M. BOUVIGNIES, Mme GRANDJEAN (représentant M. PILORGE), MM. VENDITTI, LEROY, DUBOIS.

ETAIENT EXCUSES :

Mme DRELA, MM. GERARD, GOUPIL.

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

M. LEFEBVRE, Directeur Général, Mme ALMY, Adjoint Administratif Principal.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame GOUBET.

Après appel nominal, les conditions de quorum étant remplies ...

Monsieur CARVALHO met à l'approbation du Conseil Communautaire le Procès-Verbal de la séance du 6 Février 2006.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du 6 Février 2006.

➤ **Habitat – Service à la Population**

◆ **Etude de transport : présentation de la deuxième phase de l'étude**

Monsieur TOMASI, Vice-Président délégué à l'Habitat – Cadre de Vie expose que Monsieur CETTO, représentant du Bureau d'études MTI CONSEIL présente à l'assemblée la 2^{ème} phase de l'étude. Trois propositions de scénario sont exposées plus deux propositions complémentaires sur le transport à la demande pour les liaisons hors territoire.

Monsieur DECHAUX fait remarquer que le scénario 2 qui dessert les communes sur les trois pôles principaux THOUROTTE, RIBECOURT et LONGUEIL-ANNEL fera mourir les petites communes.

Monsieur TOMASI indique que le transport à la demande est sollicité par près de 75 % des habitants.

La troisième phase de l'étude démarrera dès que le Conseil Communautaire se sera prononcé sur le choix du scénario.

➤ **Administration Générale - Affaires Financières**

◆ **Décision Budgétaire Modificative**

Monsieur CARVALHO, Président expose qu'après notification des différents éléments concernant la fiscalité, il s'avère que le produit fiscal assuré ne remet pas en cause l'équilibre du budget voté le 6 Février dernier. Il dégage un complément de recettes qu'il est proposé d'affecter :

- aux dépenses de déchets ménagers dont les estimations budgétaires 2006 ont été très serrées
- à la construction de la 2^{ème} déchetterie dont les crédits ouverts avaient été réduits au budget 2006
- les taux des 4 taxes fiscales ne seront pas réévalués pour 2006

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la décision budgétaire modificative n°1.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** ces propositions de virements et d'ajustements de crédits.

◆ **Fiscalité 2006**

Monsieur CARVALHO, Président expose que l'équilibre du budget nécessite un produit fiscal de 4 724 798 €. Ce produit est obtenu sans augmentation des taux 2005.

TAXES	2005	2006
Habitation	3,86	3,86
Foncier (bâti)	8,44	8,44
Foncier (non bâti)	23,08	23,08
Professionnelle	4,40	4,40

Invité à se prononcer et compte tenu de montant des bases d'imposition des quatre taxes locales pour l'année 2006, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** de reconduire pour l'année 2006 les mêmes taux qu'en 2005, savoir :

Taxe d'habitation	3,86 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	8,44 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	23,08 %
Taxe professionnelle	4,40 %

◆ **Construction entrepôt : avenant au marché de maîtrise d'œuvre**

Monsieur TOMASI, Vice-Président délégué à l'Habitat – Cadre de vie expose que par délibération du 28 Juin 2005, un marché de 97 500 € H.T. a été passé avec la Société d'Architecture OLSEM pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux en extension du siège de la Communauté de Communes, de locaux à usage de bureaux, d'une zone de stockage et d'un logement de gardien.

L'estimation prévisionnelle provisoire du coût des travaux fixée à 1 300 000 € H.T. conformément à l'article 2 « OFFRE » de l'acte d'engagement est portée à l'issue des études d'avant projet à 1 330 000 € H.T. qui constitue l'estimation prévisionnelle définitive.

Un avenant au contrat de la Société d'Architecture OLSEM est à passer pour actualiser le forfait de rémunération.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la signature de cet avenant.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre avec la Société d'Architecture OLSEM.

◆ **Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi**

Monsieur CARVALHO, Président expose que suite à la suppression du CEC, le Conseil Communautaire, dans sa séance du 6 Février 2006, a donné son accord pour maintenir l'agent concerné en place, en fonction des nouvelles mesures qui pourraient s'appliquer à sa situation.

Après étude des dispositifs en vigueur, il ressort que seul le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, d'une durée de six mois, peut être retenu. La durée hebdomadaire de travail est fixée à 20 heures minimum. L'agent concerné travaillant jusqu'à présent 35 heures par semaine, il est proposé de fixer sa durée hebdomadaire de travail également à 35 heures, si la législation le permet. L'aide à percevoir par la Communauté de Communes ne portera que sur 20 heures par semaine.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** la création d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi en remplacement du contrat emploi consolidé créée le 11 Mars 2003 pour une durée de six mois renouvelable dans la limite de vingt quatre mois.

FIXE la durée hebdomadaire de travail à trente heures, maximum autorisé par la législation pour ce type de contrat.

➤ **Habitat**

◆ **Schéma de Cohérence Territoriale : avenant au marché d'études**

Monsieur CARVALHO, Président expose que par délibération du 12 Décembre 2005, le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président à signer un marché d'études pour l'élaboration du SCOT avec le Bureau d'études PROSCOT pour un montant de 148 975.00 € HT.

Le cahier des charges établi pour le lancement de la consultation a planifié le paiement des honoraires du maître d'œuvre en plusieurs fractions. Cette décomposition, assez aléatoire, n'a pu s'appuyer sur des expériences vécues, la Communauté de Communes n'ayant pas lancé auparavant d'opération de cette nature.

La décomposition des éléments de mission produite par le bureau d'études étant un document contractuel, il est proposé d'harmoniser le paiement fractionné des honoraires avec le planning de déroulement des études.

Le montant du marché resterait le même, seules les modalités de paiement mentionnées à l'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières seraient modifiées.

Un avenant au contrat du Bureau d'études PROSCOT est à passer pour actualiser les modalités de paiement mentionnées à l'article 5 du C.C.A.P.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la signature de l'avenant avec le Bureau d'études PROSCOT.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant au marché d'études avec le Bureau d'études PROSCOT.

◆ **PIG : marché de suivi animation**

Monsieur TOMASI, Vice-Président délégué à l'Habitat – Cadre de Vie expose que par délibération du 12 Décembre 2005, le Conseil Communautaire a décidé de lancer une consultation pour le suivi animation du nouveau Programme d'intérêt Général.

Conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, une consultation a été lancée à cet effet. Outre sa mise en ligne sur le site Internet de la C.C.2.V., l'avis d'appel public à la concurrence a été publié dans les journaux le 11 Janvier 2006.

La Communauté de Communes a reçu un pli conforme au dossier et à l'objet de la consultation.

Au vu de l'analyse de l'offre, il est proposé de retenir celle présentée par le CAL PACT AMELIORATION DE L'HABITAT s'élevant à 54 601 € H.T.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la signature du marché suivi animation avec le CAL PACT AMELIORATION DE L'HABITAT.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** de retenir l'offre du CAL PACT AMELIORATION DE L'HABITAT et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat, tous avenants et documents correspondants.

◆ **OPAH : marché d'études**

Monsieur TOMASI, Vice-Président délégué à l'Habitat – Cadre de vie expose que suite à la première consultation déclarée infructueuse (une seule offre avait été reçue et ne correspondait pas aux critères de jugement des offres), une deuxième consultation a été lancée le 2 Janvier 2006.

La Communauté de Communes a reçu quatre plis conformes au dossier et à l'objet de la consultation.

Compte tenu des critères de choix, il est proposé de retenir la proposition de la Société CDHAT pour un montant de 36 525,84 € TTC.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité **DECIDE** de retenir l'offre de la Société CDHAT pour un montant de 36 525,84 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat, tous avenants et documents correspondants.

➤ **Tourisme**

◆ **Convention avec l'Office de Tourisme de NOYON**

Madame GOUBET, Vice-Présidente déléguée au Tourisme expose que par délibération du 24 Octobre 2005, le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président à signer une convention avec l'Office du Tourisme de NOYON pour l'organisation ou la commercialisation de produits touristiques :

- De voyages ou de séjours individuels et collectifs,
- De services pouvant être fournis à l'occasion de voyages ou de séjours, notamment la délivrance de titre de transport, la réservation de chambre dans les établissements hôteliers ou dans les locaux d'hébergement ou de restauration,
- De services liés à l'accueil touristique, notamment l'organisation de visite de musées ou de monuments historiques,
- A l'organisation de congrès ou de manifestations apparentées, dès lors que celle-ci incluent tout ou partie des prestations citées plus haut,
- De location de meublés saisonniers,

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la signature de la convention au titre de l'année 2006.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **AUTORISE** l'Office du Tourisme de NOYON à apporter son concours à la Communauté de Communes des Deux Vallées pour l'organisation ou la vente de voyages, de séjours et de différents services liés à l'accueil touristique. Il inscrira, notamment, la Cité des Bateliers dans des circuits qu'il propose aux visiteurs et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec l'Office du Tourisme de NOYON au titre de l'année 2006.

◆ **Cité des Bateliers : extension de l'offre en produits boutique**

Madame GOUBET, Vice-Présidente déléguée au Tourisme expose que pour répondre à une demande permanente, la Commission Tourisme propose d'élargir la gamme des produits vendus à la boutique de la Cité des Bateliers.

Les prix de vente seraient fixés selon les propositions ci-dessous.

Le Bureau communautaire a émis un avis favorable.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** l'extension de la gamme des produits boutique et **DECIDE** de fixer le prix de vente de ces produits comme suit :

DESIGNATION	PRIX DE VENTE
Kit bateau bouteille	8,70 €
Bateaux de baignoire	10,00 €
Journal de bord	12,00 €
Pomme de toulaine	6,50 €
Porte-clefs sifflet de bosco	3,00 €
Porte-clefs bouée	3,00 €
Porte-clefs roue de barre	3,00 €
Porte-clefs hélice	3,00 €
Porte-clefs cloche de bois	3,00 €
Porte-clefs casque de scaphandrier	3,00 €
Mesure de rhum	3,00 €
Coupe papier	7,00 €
Solitaire abécédaire	75,00 €
Loupe laiton et bois	35,00 €
Timonier	60,00 €
Cloche de bord 13 cm	40,00 €
Sifflet de bosco	13,00 €
Boussole coffret	29,00 €
Boussole de poche laiton	9,00 €
L'art des nœuds	9,00 €
Tampon et papeterie de Billy le Bosco	13,90 €
Couteau de marin et epissoir	38,00 €
Tableau nœud marin	58,00 €

◆ **Evènementiel : chasse aux trésors : règlement intérieur et tarif de participation**

Madame GOUBET, Vice-Président délégué au Tourisme expose que le service Tourisme en partenariat avec la Cité des Bateliers organise le Dimanche 14 Mai 2006 une chasse au Trésor sur le thème de la Baronne MENNECHET DE BARIVAL et ses bijoux.

Cette manifestation a pour but de faire découvrir le territoire et son patrimoine de façon ludique et originale.

Inspiré de personnages ayant existé, c'est un parcours scénographique et ponctué d'énigmes se déroulant à la fin du XIXème siècle.

Le Conseil Communautaire est appelé à valider le règlement du jeu ci-joint ainsi que le tarif d'inscription proposé à 10 € pour les adultes à partir de 18 ans – gratuité en dessous de 18 ans.

Le Bureau Communautaire et la Commission Tourisme ont émis un avis favorable.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

➤ **FIXE** à 10 € le tarif d'inscription à la chasse aux trésors pour les adultes à partir de 18 ans et la gratuité en dessous de 18 ans.

➤ **APPROUVE** le règlement du jeu.

➤ **Développement Economique**

◆ **Projet de desserte industrielle : conduite d'opération**

Monsieur LETOFFE, Vice-Président délégué au Développement Economique expose que par délibération du 24 Octobre 2005, le Conseil Communautaire a validé le tracé de la future desserte industrielle de RIBECOURT.

Pour mener à terme ce projet, il est nécessaire de s'entourer des compétences d'un conducteur d'opération.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable au lancement d'une consultation pour la conduite d'opération de la desserte industrielle de RIBECOURT.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer une consultation pour la conduite d'opération de la desserte industrielle de RIBECOURT et **AUTORISE** à signer tous documents correspondants.

◆ **Desserte industrielle de RIBECOURT : convention avec la SNCF**

Monsieur LETOFFE, Vice-Président délégué au Développement Economique expose que le franchissement de la ligne SNCF CREIL – JEUMONT nécessite la réalisation d'un ouvrage d'art dont il convient de s'assurer de la faisabilité en prenant en considération les contraintes SNCF.

Pour des raisons économiques et de simplification technique, cette étude pourrait être confiée à la SNCF pour un coût de 30 000 € HT.

Dans le cadre de cette étude, les principales contraintes ainsi que les avantages et inconvénients de chaque hauteur de réalisation d'ouvrage seront listées et mis en évidence.

SNCF chiffrera le coût des constructions proposées, des modifications d'installations ferroviaires induites.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité **AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec la SNCF l'étude de faisabilité pour la création de la desserte industrielle et tous documents s'y rapportant.

◆ **Convention Oise Est Initiative**

Monsieur LETOFFE, Vice-Président délégué au Développement Economique expose que dans le cadre de l'élaboration du budget 2006, la participation financière de la Communauté de Communes a été estimée en prenant en considération :

- pour les dépenses de fonctionnement : une base de 0,19 € par habitant
- pour le fonds de prêt : 8 projets aidés + 0,15 € par habitant
soit au total 14 685,70 €.

Le montant de la participation effective de la Communauté de Communes fixée par le Conseil d'Administration s'élèvera à 15 509,70 € se décomposant en :

- pour les dépenses de fonctionnement : 0,24 € par habitant : 5 713,20 €

- pour le fonds de prêt : 0,10 € par habitant + 9 projets : 9 796,50 €

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec Oise Est Initiative.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention 2006 de partenariat à passer et tous documents s'y rapportant avec l'association Oise Est Initiative.

PRECISE que la participation financière de la Communauté de Commune s'élèverait pour 2006 à 15 509,70 € réparti de la façon suivante :

- une subvention d'un montant de 5 713,20 € - (0,24 € x par habitant),
- participation au fonds de prêts pour un montant de 9 796,50 € soit (0,10 € par habitant) + (824 € x nombre de projets financés).

➤ **Sports – Culture – Animation - Loisirs**

◆ **Demandes de subvention**

Monsieur BEURDELEY, Vice-Président délégué à l'Animation, Sports, Culture, Loisirs expose que l'Association des Artistes Amateurs de la Vallée de l'Oise (AAVO) a sollicité la participation financière de la Communauté de Communes à hauteur de 2 000 € pour l'organisation du Printemps des Arts le 23 Avril prochain à CAMBRONNE LES RIBECOURT.

La Commission a émis un avis favorable.

Monsieur BEURDELEY fait remarquer que le montant de la subvention demandé paraît élevé, la commission a pris en considération les éléments présentés au budget prévisionnel.

Il indique également que la Commune de CAMBRONNE LES RIBECOURT alloue une subvention de 1 000 €.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** de verser une subvention de 2 000 € à l'Association des Artistes Amateurs de la Vallée de l'Oise pour l'organisation du Printemps des Arts le 23 Avril prochain à CAMBRONNE LES RIBECOURT.

La séance est levée à 21 H.35.

